68

Commission permanente

Séance du 4 décembre 2023

Rapporteur : M. MARTIN

48731

41 - Finances, moyens des services, citoyenneté

Acquisition des locaux hébergeant les services du Centre départemental d'action sociale à Chartres-de-Bretagne

Le lundi 04 décembre 2023 à 14h17, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous la présidence de Mme COURTEILLE.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEAUX, Mme BRUN, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme BOUTON (pouvoir donné à M. GUÉRET), M. CHENUT (pouvoir donné à Mme COURTEILLE), Mme MERCIER (pouvoir donné à M. HOUILLOT)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h40.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1er juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu l'avis du Pôle d'évaluation domaniale en date du 5 janvier 2023 ;

Expose :

Le Département loue à la ville de Chartres-de-Bretagne depuis le 1er novembre 1991 les locaux accueillant le Centre départemental d'action sociale de la Couronne rennaise sud, situés 1 rue Madame de Janzé.

Ce bâtiment a été construit sur 4 parcelles (AL n° 83, 84, 85 et 269) et présente une surface bâtie de 1 158 m². Les locaux sont répartis sur deux étages. Au rez-de-chaussée se trouvent l'accueil, une salle d'attente, des bureaux et salles de réunion, l'espace Protection maternelle et infantile, des sanitaires et un local technique. L'étage comprend des bureaux et salles de réunion, une salle de détente avec terrasse, une salle d'archives, des sanitaires et un local informatique.

Le Centre départemental d'action sociale comprend aussi une chaufferie, située dans un bâtiment annexe.

A l'origine, ce bâtiment accueillait également le Centre communal d'action sociale. Depuis septembre 2021 et le déménagement du Centre départemental d'action sociale dans un nouveau pôle social communal, le Centre départemental d'action sociale a pu récupérer l'ensemble du bâtiment, ce qui était devenu indispensable à la suite de l'arrivée de nouveaux professionnels ces dernières années au vu de l'évolution de l'activité sur ce secteur.

L'occupation de ce bâtiment donne lieu au versement d'un loyer annuel d'un montant de 169 878 euros / an.

Occupant seul ce bâtiment depuis fin 2021, et dans une logique patrimoniale compte-tenu notamment du montant du loyer, le Département a engagé des négociations en 2022 pour se porter acquéreur du Centre départemental d'action sociale. Le maire a accepté de céder le bâtiment et propose au Département d'en faire l'acquisition au prix de 1 274 000 euros, conformément à l'avis du Pôle d'évaluation domaniale, joint en annexe. Il convient de préciser que ce bâtiment est en bon état général et qu'il est classé en étiquette C en termes de consommations énergétiques et émissions de gaz à effet de serre.

Le Centre départemental d'action sociale étant construit sur des parcelles supportant d'autres équipements, une division cadastrale est actuellement en cours : les frais de cette division seront supportés à part égale entre la ville de Chartres-de-Bretagne et le Département (prise en charge par le Département estimée à 7 500 euros). Outre les locaux actuels, l'acquisition comprendra une cour intérieure (estimée à 114,42 m²) et le local dans lequel se trouve la chaufferie (estimé à 11,88 m²). Ce local étant situé dans un bâtiment appartenant à la ville, une division en volume est nécessaire pour qu'il puisse être vendu au Département.

Cette acquisition sera régularisée par Maître Yves de Langlois, notaire à Chartres-de-Bretagne. Les frais d'acquisition, à la charge du Département, sont estimés à 15 000 euros.

Décide :

- d'acquérir les locaux du Centre départemental d'action sociale de la Couronne rennaise sud, situé 1 rue Madame de Janzé à Chartres-de-Bretagne, d'une surface bâtie de 1 158m², ainsi que de la cour intérieure (surface estimée : 114 ,42 m²) et du local de la chaufferie (surface estimée : 11,88 m²), le tout sis sur les parcelles AL 83p, AL 84p, AL 85p et AL 269p (numéros provisoires - découpage cadastral en cours) au prix net vendeur de 1 274 000 euros ;

- d'autoriser le Président à signer tout document et tout acte relatif à cette acquisition, dont la rédaction est confiée à l'office notarial de Maître Yves de Langlois, notaire à

Chartres-de-Bretagne.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Transmis en Préfecture le : 5 décembre 2023 ID : CP20232024	Pour extrait conforme Signé électroniquement le jeudi 07 décembre 2023 Pour le Président et par délégation, La cheffe du Service de l'assemblée Blandine GUIHEUX